



Compte rendu de jury

Concours

gardien-brigadier de police
municipale

Session 2022

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 04/12/2023

Sommaire

I. Présentation générale de l'opération	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés	4
B. Profil des candidats et des lauréats	5
III. Phase d'admissibilité	6
A. Libellés des épreuves	6
B. Epreuve de réponses à des questions du concours externe.....	6
C. Epreuve de Rédaction d'un rapport	6
1. Le rapport circonstancié du concours externe.....	6
2. Le rapport circonstancié des concours internes	7
D. Résultats d'admissibilité.....	7
IV. Phase d'admission.....	8
A. Libellés des épreuves	8
B. Tests psychotechniques	8
C. Epreuve sportive	8
D. Epreuves orales d'entretien avec le jury.....	9
E. Résultats d'admission.....	10
V. Bilan.....	11

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2022, le concours d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale.

- Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Premier concours interne

Le 1er concours interne est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1er janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.

Deuxième concours interne

Le 2ème concours est ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la Défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1er janvier de l'année du concours. Ces agents publics sont les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3° de l'article L.4145-1 du code de la défense) et les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure).

- Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Jury

Le Jury se compose de 12 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et sa suppléante), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 3 Maires, dont la Présidente et sa suppléante,
- 1 Conseiller municipal.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Directeur opérationnel d'une police municipale d'une commune,
- 1 Cheffe de service de police municipale d'une commune,
- 1 Directrice des ressources humaines d'une commune.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Magistrat honoraire près la Cour d'Appel de Toulouse,
- 1 Magistrat, Vice-Président du Tribunal Judiciaire de Toulouse,
- 2 Psychologues agréées auprès des tribunaux.

-Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale et sont communs à tous les CDG organisateurs. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 5 octobre au 10 novembre 2021 Date limite de dépôt des dossiers le 18 novembre 2021
Epreuves d'admissibilité	3 mai 2022
Jury d'admissibilité	30 juin 2022
Tests psychotechniques	20 octobre 2022
Epreuves sportives d'admission	15 novembre 2022
Epreuves d'admission	1 ^{er} et 2 décembre 2022 ; 9, 10, 11, 16, 17 et 18 janvier 2023
Jury d'admission	26 janvier 2023
Liste d'aptitude	1 ^{er} mars 2023

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

Concours		Externe	Premier concours interne	Deuxième concours interne	Total
Nombre de postes ouverts		75	30	20	125
Nombre de dossiers reçus		945	76	64	1 085
Nombre de candidats admis à concourir		933	70	55	1 058
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	481	48	44	573
	Pourcentage	51,55 %	68,57 %	80 %	54,16 %
Seuil d'admissibilité sur 20		12,40	10	10	-
Nombre de candidats admissibles		136	42	25	203
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	113	37	21	171
	Pourcentage	83 %	88 %	84 %	84,2 %
Seuil d'admission sur 20		12,61	11,75	11,25	-
Nombre de candidats admis		54	12	8	74
Taux de réussite (admis/présents écrit)		11,23 %	25 %	18,18 %	12,91 %

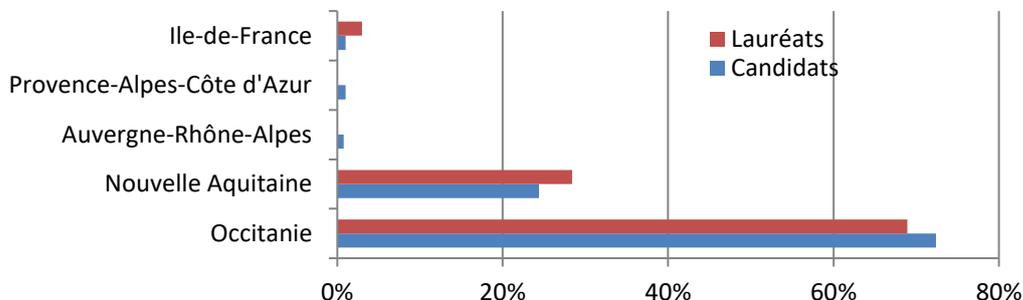
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31.
Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

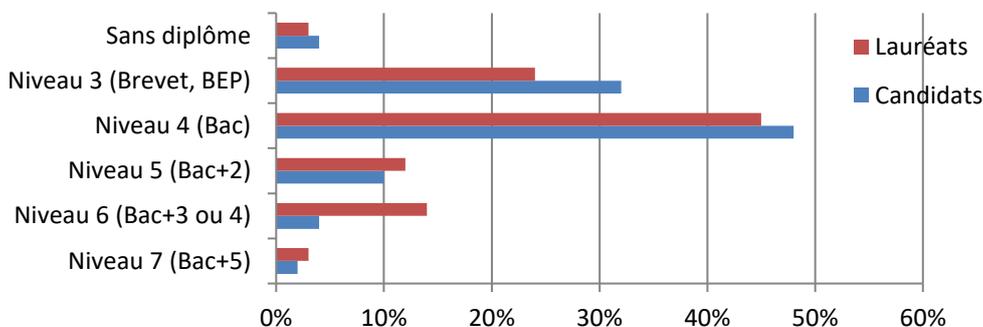
Les femmes représentent 32 % des candidats et 30 % des lauréats. Les moyennes d'âges des candidats et des lauréats sont très proches entre (33,4 et 33,2 ans).

- Origine géographique



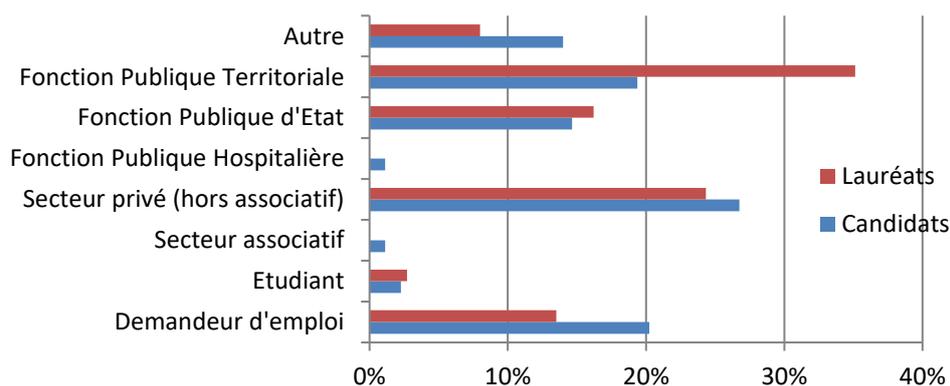
96 % des candidats sont issus des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

- Diplômes



66 % des candidats ont un diplôme de niveau supérieur à celui exigé pour le concours externe. Ils représentent 74 % des lauréats.

- Situation professionnelle



36 % des candidats travaillent dans une Fonction Publique et représentent 51 % des lauréats.

- Préparation

4 % des candidats et 9 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. Phase d'admissibilité

A. Libellés des épreuves

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNES
Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement ou à un incident survenu dans un lieu public. Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rédiger un rapport circonstancié à partir dudit événement. Durée 1 heure 30 - Coefficient 3	Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement ou à un incident survenu dans un lieu public. Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rédiger un rapport circonstancié à partir dudit événement. Durée 2 heures - Coefficient 3
Réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte. Durée 1 heure - Coefficient 2	

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

- Organisation

Les épreuves écrites se sont déroulées le 20 janvier 2022 à Labège.

4 candidats en situation de handicap ont sollicité des aménagements d'épreuves.

B. Epreuve de réponses à des questions du concours externe

- Thématique du sujet

Les incivilités : comment contenir la facture ?

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
481	9,30	213	50	18,75	0

- Constat des correcteurs

Sur la forme, les candidats font preuve de lourdes lacunes dans l'expression écrites (orthographe, vocabulaire, syntaxe). Certaines questions n'ont pas été comprises par les candidats. Les candidats rencontrent des difficultés à retranscrire les principales idées du document et à les contextualiser. Les réponses sont donc souvent très incomplètes.

Globalement, le niveau est faible.

C. Epreuve de Rédaction d'un rapport

1. Le rapport circonstancié du concours externe

- Thématique du sujet

Rapport circonstancié établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public.

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
481	10,48	293	38	19	0

- Constat des correcteurs

Sur la forme, la présence de l'entête attendue n'est pas toujours retrouvée dans les copies.

Des erreurs sont également relevées dans l'objet attendu du rapport.

Concernant les qualités rédactionnelles, la majorité des copies comporte de trop nombreuses fautes d'orthographe, de syntaxe et d'expression révélant une expression écrite souvent inappropriée.

2. Le rapport circonstancié des concours internes

- Thématique du sujet

Rapport circonstancié établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public.

- Résultats du premier concours interne

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
48	13,32	42	1	17,25	7

- Résultats du deuxième concours interne

Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
44	10,55	26	3	15,25	4,50

- Constat des correcteurs

Sur la forme, certains candidats maîtrisent la méthodologie du fait de leur expérience professionnelle (expérience en gendarmerie ou ADS)

Sur le fond, la plupart des candidats a su repérer et hiérarchiser les informations essentielles du dossier.

Concernant les qualités rédactionnelles et orthographiques, le niveau global est hétérogène.

Certains candidats présentent de sérieuses lacunes en expression écrite (syntaxe et orthographe), tandis que d'autres font preuve de bonnes capacités sur ces points.

Quelques candidats n'ont pas fait d'effort de reformulation et n'ont que recopié les éléments contenus dans le dossier documentaire.

D. Résultats d'admissibilité

- Résultats

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro sur vingt à 32 copies en raison de la présence d'un signe distinctif (utilisation de plusieurs couleurs ou de surligneurs ; inscription d'initiales, d'un prénom ou d'un nom ; présence d'une signature d'un dessin ; etc.).

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, sont les suivants :

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
externe	481	10,38	276	17,80	2,20
1er interne	48	12,32	42	17,25	7
2ème interne	44	10,55	26	15,25	4,50

- Délibération

485 candidats absents aux épreuves d'admissibilité ont été éliminés.

108 ayant obtenu une note inférieure à 10 sur 20 à l'une des épreuves ont été éliminés.

Les seuils d'admissibilité ont été fixés comme suit :

Concours	Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admissibles
externe	481	62,50	12,40	136
1er interne	48	30	10,00	42
2ème interne	44	30	10,00	25

IV. Phase d'admission

A. Libellés des épreuves

Peuvent être seuls autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury. Ces derniers passent, dans des conditions garantissant leur anonymat, des tests psychotechniques non éliminatoires, élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique. Les membres du jury disposent lors de la première épreuve d'admission des résultats des tests passés par chaque candidat admissible.

CONCOURS EXTERNE	PREMIER CONCOURS INTERNE	DEUXIEME CONCOURS INTERNE
1° Entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques. Durée : 20 minutes Coefficient 3	1° Entretien avec le jury, à partir du dossier remis lors de l'inscription, permettant d'apprécier le parcours du candidat, sa motivation et sa capacité à exercer les fonctions d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté. Durée : 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes Coefficient 2	1° Entretien avec le jury, à partir du dossier remis lors de l'inscription, permettant d'apprécier le parcours du candidat, sa motivation et sa capacité à exercer les fonctions d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté. Durée : 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes Coefficient 2
2° Epreuve physique de course à pied de 60 mètres Coefficient : 1	2° Epreuve physique de course à pied de 60 mètres Coefficient : 1	2° Epreuve physique de course à pied de 60 mètres Coefficient : 1

B. Tests psychotechniques

Les tests psychotechniques se sont déroulés le 20 octobre 2023 à Labège.
203 candidats étaient convoqués à ces épreuves obligatoires.
14 candidats absents ont été éliminés.

C. Epreuve sportive

- Libellé de l'épreuve

Epreuve physique de course à pied de 60 mètres

- Déroulement

Les épreuves sportives se sont déroulées le 15 novembre 2022 sur la piste d'athlétisme de Balma, avec le concours du Comité départemental d'athlétisme
189 candidats ont été convoqués.
9 candidats absents ont été éliminés.

- Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
externe	119	8,44	39	15	18	0
1er interne	40	7,03	10	10	14	3
2ème interne	21	9,26	9	2	16	2

D. Epreuves orales d'entretien avec le jury

- Déroulement des épreuves

Les candidats du 2ème concours interne ont été auditionnés par le jury plénier (12 personnes) les 1er et 2 décembre 2022 au CDG31 à Labège

Les candidats du 1er concours interne et du concours externe ont été auditionnés par 2 groupes d'examineurs, constitués de 6 personnes, les 9, 10, 11, 16, 17 et 18 janvier 2023.

- Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne/20	Nombre de notes ≥ 10 sur 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
externe	113	10,52	60	18	19,50	2
1er interne	37	9,96	16	5	18	3
2ème interne	21	9,79	10	3	17,50	3

- Constat du jury

Concernant les candidats aux concours internes, le niveau est décevant au regard d'agents publics exerçant des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique, de volontaires des armées en service au sein de la gendarmerie nationale ou d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale. Le jury regrette leur méconnaissance du métier de gardien de police municipale et de l'environnement territorial dans lequel ils seraient amenés à évoluer, leur posture inadaptée et le sérieux manque de préparation et de motivation de certains candidats. 14 % des candidats ont ainsi obtenu une note éliminatoire au terme de leur épreuve d'entretien avec le jury.

Le niveau des candidats externes s'avère relativement meilleur.

Les meilleurs candidats ont présenté de solides connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques, de bonnes capacités à occuper un emploi d'agent de police municipale et un savoir-être en cohérence avec les missions régaliennes dévolues au cadre d'emploi.

Cependant, près de 16 % des candidats ont également obtenu une note éliminatoire au terme de leur épreuve d'entretien avec le jury.

E. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
externe	113	9,82	102	16,17	8,83
1er interne	37	12,32	23	14,50	7,83
2ème interne	21	10,41	13	14,50	8,04

- Délibération

Après étude des résultats, le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
externe	113	113,51	12,40	54
1er interne	37	70,50	10,00	12
2ème interne	21	67,50	10,00	8

V. Bilan

- Absentéisme aux épreuves écrites d'admissibilité

Le jury constate un taux d'absentéisme relativement important aux épreuves écrites d'admissibilité allant jusqu'à près des 40 % pour le concours externe.

Le jury relève un niveau très moyen aux épreuves écrites d'admissibilité.

- Le rôle majeur des tests psychotechniques

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont soumis à des tests psychotechniques non éliminatoires, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique.

Les membres du jury disposent des résultats des tests passés par chaque candidat admissible retranscrits et interprétés par les psychologues agréés, membres du jury.

Ces résultats permettent aux évaluateurs de conforter ou de compléter leur perception du candidat et d'évaluer ses aptitudes à faire face aux missions et conditions spécifiques du cadre d'emplois, au regard notamment des enjeux de sécurité publique.

Le jury souligne l'importance de tels tests confortant une évaluation pertinente en adéquation avec les futures missions dévolues aux lauréats du concours.

- Une épreuve sportive éliminatoire

Soumis aux adaptations d'épreuves liées à la crise sanitaire du Covid 19, le concours de gardien brigadier de police municipale ne comportait qu'une épreuve sportive de course à pied de 60 mètres.

Le jury constate que le niveau de difficulté de cette épreuve et son barème de notation relevé ont conduit à l'élimination de 17 % des candidats, toutes voies confondues.

Le jury mesure que la portée réglementaire de ces épreuves sportives a parfois pénalisé la motivation exceptionnelle de candidats prometteurs ayant présenté leur épreuve orale, malgré les résultats rédhibitoires obtenus à l'épreuve sportive. Ce point fera l'objet d'un signalement au niveau national.

- Une sérieuse préparation attendue à ce concours

Le jury rappelle que les concours internes, quelles que soient la voie d'inscription, ne constituent pas une validation de l'expérience professionnelle, mais permettent tout à la fois une évaluation des connaissances et des aptitudes à assumer des responsabilités dévolues aux policiers municipaux.

Les candidats au concours externe ont obtenu de meilleurs résultats en faisant valoir toute leur motivation à intégrer le cadre d'emplois des gardiens brigadiers de police municipale.

Le jury regrette de ne pas avoir pourvu tous les postes ouverts au concours dans un contexte conjoncturel difficile pour ce métier en tension.

Une préparation sérieuse est donc attendue afin que le candidat rende compte de sa capacité à faire face à ses futures missions.

La Présidente du Jury

Nathalie NACCACHE





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*